



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 27 janvier 2023 DÉLIBÉRATION

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Secrétaire de séance : Madame Sabine SALLE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 26
Nombre de votant-e-s : 31

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU CARRERE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE, M. Jean-Luc MARLE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSENY, M. Daniel LACRAMPE, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Brigitte ROSSI
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Jean-Luc MARLE
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

Etaient absent.e.s :

- M. André LABARTHE (excusé)
- Mme Laurence DUPRIEZ

9 – RÉTROCESSION D'UNE CONCESSION SITUÉE AU CIMETIÈRE SAINTE-CROIX 1

Par acte en date du 19 août 2013, Madame Chantal DE BEAUREGARD a acquis dans le cimetière d'Oloron Sainte-Marie (Sainte-Croix 1), une concession (série C6 n°1) moyennant le prix total de 599,50 €, laquelle concession se trouve aujourd'hui vide de toute sépulture.

En conséquence, Madame DE BEAUREGARD propose de rétrocéder sa concession à la Commune.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la rétrocession à la Commune de la concession perpétuelle achetée par Madame DE BEAUREGARD,
- **FIXE** le prix de la rétrocession de la concession à la somme de 599,50 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer l'acte de rétrocession.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 27 janvier 2023.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 31/01/2023



UTHURRY
Bernard UTHURRY

